LA DISSOLUTION DES SOULÈVEMENTS DE LA TERRE VISE À FAIRE TAIRE LA CONTESTATION POLITIQUE

COMMUNICILÉ

PARIS, LE 21 JUIN 2023

Le gouvernement a confirmé ce matin la dissolution administrative des Soulèvements de la Terre par décret en conseil des ministres. Cette décision intervient dans un climat particulièrement hostile à ce mouvement écologiste, appelant sans ambages à le réduire au silence ainsi que ses soutiens.

Comme le montraient déjà de précédentes déclarations gouvernementales, réunir les critères juridiques d'une dissolution administrative passe au second plan derrière l'instrumentalisation politique, visant entre autres à justifier *a posteriori* les excès de violence de la répression de la manifestation du 25 mars à Sainte-Soline. La procédure de dissolution administrative se prête de plus en plus à de telles confusions, surtout depuis l'élargissement des critères issus de la loi « séparatisme », et est en passe de devenir un acte banalisé de l'exécutif face à une contestation politique.

Ce n'est pas acceptable. Si des actions tombent sous le coup de la loi, s'il y a provocation à des agissements violents, la recherche d'infractions devrait être portée devant la justice, dans le respect des droits de la défense. C'est là que la confusion redouble.

En effet, la dissolution administrative se confirme après l'ouverture d'une information judiciaire, qui a occasionné de nombreuses gardes à vue au début du mois de juin, autour de sabotages menés sur une infrastructure de Lafarge, sans charges retenues finalement. L'argumentaire du gouvernement a été complété dans l'intervalle. L'absence de césure claire entre la procédure judiciaire et la préparation d'une décision administrative par les services du ministère de l'Intérieur est alarmante, d'autant qu'il apparait que les personnes interpellées ont été interrogées sur leurs opinions politiques et leur perception de la radicalité.

Plus inquiétant encore, hier, à la veille de l'adoption du décret, plusieurs membres du mouvement ont été placés en garde à vue, produisant un effet déstabilisateur à un moment crucial. La mobilisation d'agents de l'antiterrorisme pour cette opération fait écho à la diatribe du ministère de l'Intérieur contre « l'écoterrorisme », pour jeter l'anathème et délégitimer la mobilisation politique en matière d'écologie.

Nous ne nous résoudrons pas à la remise en cause des libertés d'association, de manifestation, d'expression, ainsi que des droits de la défense que sous-tend le décret de dissolution. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) appelle à rejoindre les rassemblements dénonçant la dissolution administrative des Soulèvements de la Terre.



